

16/3

" Grands et Jeunes d'Aujourd'hui "

Association
déclarée en
Mars 1958

EXPOSITION

(Art Cinétique, Objets, Peintures, Sculptures)

REGLEMENT 1970

DEPOT DES OEUVRES :

Le lundi 16 Mars de 10 h à 20 h - sous-sol du Pavillon Baltard,
rue Pierre Lescot - entrée face au n° 12 - presque à l'angle de la rue
Rambuteau - Métro Châtelet ou Halles

COMPOSITION de l'ENVOI :

Chaque invité exposera une oeuvre

La Peinture

sera sous baguette, format de votre choix, mais ne dépassant pas
120 Figures ou Paysages

La Sculpture :

ne devra pas dépasser 500 Kgs et 2 mètres de hauteur, avec le socle.

Mouvement et Lumière

Nous vous signalons que le courant est en 220 volts, et que les
transformateurs sont interdits.

Les exposants de Province et de l'Etranger ne doivent pas adresser
leurs oeuvres aux Halles mais à un mandataire qui devra en assurer le déballe-
ge, les présenter le 16 Mars et les reprendre à la clôture de l'exposition.

Les oeuvres apportées après cette date ne pourront être exposées.

Payé
15/2
7000
net
100x100
7.000 FR

L'Association "Grands et Jeunes d'Aujourd'hui "

Décline toute responsabilité concernant, accidents, vols, pertes et détériorations des oeuvres, de la date du dépôt à celle du retrait.

Les exposants sont libres de contracter une assurance personnelle contre tous risques.

Vente :

Il sera perçu un pourcentage de 20 % sur toute oeuvre vendue pendant ou après l'exposition par l'intermédiaire de celle-ci. Le pourcentage est destiné au bénéfice de la Maison Nationale de Retraite des Artistes peintres, sculpteurs et graveurs à Nogent.

Retrait des Oeuvres

Le Lundi 20 Avril de 10 h à 13 h et de 14 h à 20 h. Les oeuvres non retirées seront confiées à un transporteur.

DELAMARE : 21, 23 rue Lucien SAMPAIX (10ème)

Le Vernissage

aura lieu le 20 Avril. Les cartes d'invitations vous seront adressées en temps voulu.

RENSEIGNEMENTS : Pour tous renseignements téléphoner : ETO. 38-75.